



LOGOPEDE (H/F/X)

CDD à mi-temps avec perspective de CDI
Résidence La Lainière

Le CPAS de Verviers, ce sont des collaborateurs qui se mobilisent, chaque jour, afin de remplir ses missions permettant à tout un chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. La diversité des activités menées est particulièrement développée. Le CPAS de Verviers est un des employeurs les plus importants de la région verviétoise. Les trois Maisons de repos et de soins veulent privilégier la **qualité de vie des résidents** dans un **environnement agréable et de bonnes conditions de travail pour son personnel**.

Vous désirez réorienter votre carrière ou bénéficier d'une expérience enrichissante, rejoignez nos équipes !

Missions et responsabilités

En tant que logopède au sein de la Résidence La Lainière, vous intervenez notamment dans le domaine de la prévention (formation et information des personnels de santé, éducation sanitaire) et du dépistage.

Vous réalisez un bilan préalable afin d'évaluer les troubles et préciser le diagnostic ; vous prévoyez le pronostic. Vous déterminez alors la nécessité ou non d'une rééducation. Dans une relation thérapeutique individuelle ou en groupe, vous utilisez des techniques visant à permettre à chacun d'optimiser ses possibilités de communication verbale ou non-verbale.

Vous travaillez en équipe pluridisciplinaire. Vous êtes un intervenant majeur dans le domaine des pathologies dues au vieillissement chez l'adulte (trouble du langage, trouble de la voix, trouble du raisonnement logique, réduction de l'aphasie, réduction de la dysphagie et de la déglutition, etc.).

La description de fonction complète se trouve en annexe.

Conditions de recrutement

- **Être titulaire du diplôme de Bachelier en logopédie**
- **Réussir l'examen d'aptitude comportant une épreuve orale** : entretien approfondi sur des questions d'ordre général permettant d'apprécier la personnalité, la maturité, l'ouverture d'esprit du candidat et sur les divers aspects de la profession. (*Minimum des points requis : 60/100*)

Offre

- **CDD pouvant déboucher sur un CDI ;**
- Régime du travail : 19 heures/semaine ;
- **Echelle barémique :**
 - IFIC 14 - Mensuel brut indexé à mi-temps : 1938,22 EUR (index 2.0807 et ancienneté de 6 ans)
- Un **pécule de vacances** fixé à 92% du salaire brut ;
- **Ancienneté valorisable** (expérience dans une fonction similaire avec un max. de 6 ans dans le secteur privé et l'entièreté dans le secteur public. Une analyse sera effectuée sur base des attestations d'occupation délivrées par les anciens employeurs) ;
- **Vacances annuelles** : 28 jours de congés annuels + 7 jours extra-légaux + jours d'âge ;
- **Constitution par l'employeur d'un deuxième pilier de pension ;**
- Adhésion par l'employeur au **Service Social Collectif** offrant de nombreux avantages ;
- Environnement de travail offrant un **réel équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée ;**
- Possibilité de **suivre des formations**.

Intéressé(e) ?

Pour postuler, vous adressez votre candidature :

- Soit par courrier postal à l'attention du CPAS de Verviers - Candidature Logopède – Rue du Collège, 49 à 4800 VERVIERS (date de la poste faisant foi)
- Soit par courriel à l'adresse recrutement@cpasverviers.be (préciser dans l'objet : Candidature Logopède) (date du courriel faisant foi).

Les **documents listés ci-dessous devront impérativement être joints à votre candidature pour ce poste** :

1. Lettre de motivation
2. Curriculum vitae
3. Copie du diplôme ou équivalence de la Communauté française si diplôme(s) obtenu(s) selon un régime étranger
5. Extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois à la date de clôture de l'appel

Les candidatures incomplètes ne seront pas recevables.

Date limite de réception des candidatures : **05 janvier 2025.**

Les candidatures tardives ne seront pas recevables.

Pour toute information complémentaire le Service RH est disponible par téléphone (087/307.318 ou 087/307.315) ou par mail (recrutement@cpasverviers.be).

Gestion de la diversité

Le CPAS de Verviers ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance ou de handicap. Il veille à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences des personnes en situation de handicap. Pour pouvoir en bénéficier, vous devez informer la personne qui réceptionne les candidatures quand vous postulez. Si votre candidature est retenue, vous devrez fournir une attestation et expliquer les adaptations raisonnables dont vous voudriez bénéficier.

Application du RGPD

Conformément au Règlement général sur la Protection des Données UE 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, tout candidat est informé que le Centre Public d'Action Sociale de Verviers traite des données à caractère personnel contenues dans les curriculum vitae et autres documents annexes aux candidatures aux seules fins de gestion des candidatures et emplois proposés.

Les documents sont conservés dans une base de données des candidatures pendant un an et sont ensuite supprimés. Ils ne sont ni transmis à des tiers ni transférés en dehors de l'Union européenne.

Chaque candidat a la possibilité d'exercer les droits consacrés par le RGPD en effectuant une demande :

- Par courrier à l'adresse suivante : CPAS de Verviers, rue du Collège, 49 à 4800 VERVIERS
- Par courriel au délégué à la protection des données : DPO@cpasverviers.be.

Le candidat a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données par courriel (contact@apd-gba.be) ou par la poste (rue de la Presse 35 à 1000 BRUXELLES) ainsi que, le cas échéant, auprès du Bureau permanent du CPAS de Verviers en qualité de responsable de traitement.

PROFIL DE FONCTION DU (DE LA) LOGOPEDE
EN MAISON DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

INFORMATIONS TECHNIQUES

FONCTION :	LOGOPEDE
SERVICE :	SOINS MAISON DE REPOS ET MAISON DE REPOS ET DE SOINS
NOM DE L'AGENT :	
NOM DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :	<i>DIRECTION DE LA RESIDENCE INFIRMIERE CHEF</i>
ENTREE EN SERVICE :	
TYPE DE LIEN :	agent temporaire – agent contractuel – agent nommé
DATE D'EDITION :	08/2011

MISSION GENERALE

La logopédie est une discipline paramédicale qui traite les troubles de la communication humaine et des troubles associés. Dans ce contexte, la communication englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et à l'expression du langage oral et écrit, ainsi qu'à toutes les formes appropriées de la communication non-verbale.

En Maison de repos, il (elle) est habilité(e) aux fonctions de prévention, d'évaluation et de traitement chez la personne âgée.

TACHES CONFIEES A L'AGENT

PRINCIPALES ACTIVITES ASSIGNEES A TITRE PERMANENT DANS LA FONCTION :

Le (la) logopède intervient de plus en plus dans le domaine de la prévention (formation et information des personnels de santé, éducation sanitaire) et du dépistage.

Il (elle) intervient par un bilan préalable, examen qu'il effectue pour évaluer les troubles, préciser le diagnostic et prévoit le pronostic. Il (elle) détermine alors la nécessité ou non d'une rééducation.

Dans une relation thérapeutique individuelle ou par des techniques de groupe, le (la) logopède utilise, en fonction de son expérience clinique, des techniques visant à permettre à chacun d'optimiser ses possibilités de communication verbale ou non-verbale.

Il (elle) travaille en équipe pluridisciplinaire. Il contribue à la réinsertion sociale et culturelle. Il (elle) est un intervenant majeur dans le domaine des pathologies dues au vieillissement chez l'adulte.

1 Prises en charge collectives

Ces prises en charge concernent principalement :

- Des ateliers mémoires avec exercices sollicitants les fonctions cognitives
- Des ateliers communication / stimulation pour les personnes désorientées.

2 Prises en charge individuelles

Les pathologies rencontrées et traitées en Maison de repos et de soins sont les suivantes :

- Trouble du langage
 - Trouble de l'articulation
 - Retard de la parole
 - Retard du langage
- Trouble du langage écrit
- Trouble de la voix
- Trouble du raisonnement logique
- Rééducation de l'aphasie et de tous troubles de la parole d'origine neurologique
- Rééducation de la dysphagie et de la déglutition
- Rééducation tubaire (dysfonctionnement de la trompe d'Eustache)
- Maintien de la fonction de communication dans les pathologies du vieillissement cérébral
- Trouble spatio-temporel
- Trouble fonctionnel (phonation, respiration, respiration/coarticulation, tonus,...)

COMPETENCES REQUISES POUR LA FONCTION

COMPETENCES TECHNIQUES :

- Formation(s) et diplôme(s) conforme(s) aux conditions de recrutement
- Disposer du numéro d'agrément octroyé par l'autorité compétente
- Bonne connaissance **OU** capacité d'apprentissage des logiciels utiles à la fonction
- Bonne connaissance de la langue française (oralement et par écrit)
- Bonne connaissance **OU** capacité d'apprentissage de la multiplicité, de la complexité et de l'évolution constante des réglementations à desservir
- Bonne connaissance du fonctionnement général du Centre Public d'Action Sociale

COMPETENCES GENERIQUES :

- Travailler en équipe et en réseau
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence
- Définir et mettre en œuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés au patient, relatifs à son domaine de compétence

- Elaborer et formaliser un diagnostic de la personne, relatif à son domaine de compétence
- Eduquer, conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet de soins
- Evaluer la qualité de pratiques professionnelles, dans son domaine de compétence
- Utiliser des matériels, des outils de diagnostic, de travail ou/et de contrôle spécifiques à son métier
- Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle

- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins
- Bonne présentation vestimentaire et bonne hygiène personnelle indispensables

COMPETENCES CLES / (En lien avec les valeurs et la mission de l'organisation) :

1 Est orienté service et résidants

- Accompagne les résidants et les agents de manière positive et transparente, veille à ce qu'ils bénéficient du service ou de l'information adéquate.

Assure le confort et la qualité de vie pour tous les résidants.

2 Présente une image positive de l'administration et de la résidence

- S'implique dans l'organisation, et adhère aux valeurs qui y sont défendues.
- Défend l'image de l'administration et de la résidence auprès des résidants, des familles et des différents services, fait preuve de loyauté.
- Souci permanent d'un bon accueil.

3 Fait preuve de réserve en toute circonstance

S'abstient de toute discrimination et traite l'ensemble des résidants et des autres membres du personnel avec respect. S'abstient de tout propos pouvant violer le principe de neutralité de l'administration.